

Le bon docteur Google ouvre son cabinet

C'est parti. Google a officiellement lancé [son service de conservation de données médicales en ligne](#), rapporte l'agence AP. Baptisée '**Google Health**', la nouvelle application gratuite et en ligne de Mountain View, pour le moment en version test, devrait permettre aux utilisateurs américains de créer, de stocker et de gérer leur dossier médical. Une sorte de dossier médical personnalisé (DMP) à la sauce Google. Pour accéder à son dossier, il semblerait que seule une adresse Gmail et un mot de passe soit nécessaire.

Le service de santé propose également d'effectuer des recherches dans une base de données spécialisée, de trouver un professionnel de santé par spécialité ou par zone géographique.

Le nouveau service de la pieuvre Google viendra concurrencer Microsoft avec HealthVault et Revolution Health, créé par l'un des fondateurs d'AOL. Il faut dire que la demande est forte. Selon un sondage effectué l'an dernier en Grande-Bretagne, 12% des internautes vont sur Google pour s'informer allant d'aller chez le médecin. Et 20% des personnes se tourne vers Internet pour avoir des informations de santé.

L'une des subtilités de 'Google Health' réside dans la possibilité de lier un compte avec une pharmacie ou un spécialiste des soins. Testé durant six mois dans une clinique de Cleveland, l'un des comptes a été relié au portail de soins de l'établissement de santé. Les patients ont pu consulter les dossiers et ajouter des informations supplémentaires aux prescriptions médicales.

Donc Google estime rester dans son rôle en fournissant un outil supplémentaire aux nombreux utilisateurs préoccupés par la thématique de la santé. Les défenseurs des données personnelles voient le problème d'un tout autre œil.

Pour Pam Dixon du World Privacy Forum, le géant de Mountain View s'affranchit des contraintes qui entourent la conservation des données médicales. Selon les termes de la loi américaine, toute personne qui consulte un dossier médical doit en avertir le détenteur et lui donner l'opportunité de refuser une demande. Cette disposition ne semble pas faire partie du dispositif de Google.

Les membres du World Privacy Forum s'inquiètent également des mesures de sécurité prévues pour la protection des données. Marissa Mayer, vp de Google, responsable produits de recherche et service aux utilisateurs balaye cette inquiétude d'un revers de main. Pour elle, aucune inquiétude à avoir quant à la sécurité des données conservées.

Google affirme que le service ne partagera les informations stockées qu'avec l'accord express du patient. Par ailleurs, aucune donnée ne sera jamais mise en vente, promet la firme.

Néanmoins, Google reste plus que jamais une entreprise commerciale chargée de faire des bénéfices. Rien ne devrait empêcher le moteur de recherche par la suite de monétiser les informations médicales que des milliers, voire des millions de clients auront laissé sous sa garde.

Pour le moment, la firme de Mountain View assure ne pas croiser les informations collectées avec les résultats de recherches de son moteur. Mais pour combien de temps ?